

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SELLE CRAONNAISE  
Séance n°1 du 18 janvier 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents** : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Olivier DERSOIR, Lionel MOAL, Helen BARVILLE, Sylvie BELLANGER, Jacky LEPAGE, Séverine DERVAL, Emmanuel DAVID, Michel JUGÉ, Jean-Marcel LECOMTE.

**Excusés** : Céline LEMOINE, Freddy HERBERT.

**Absents** : Diego LARDEUX.

**Secrétaire de séance** : Séverine DERVAL.

**COMPTE-RENDU DU 13 DECEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal adopte, avec 7 voix pour et 1 abstention, le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2017.

**1) DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DE MER ECOLE PRIMAIRE**

*(Arrivée d'Olivier DERSOIR et d'Emmanuel DAVID)*

Mme ROULLIER Emilie, enseignante des CE1-CE2, organise un séjour en classe de mer, du 19 au 23 mars 2018 à Sarzeau (56). Le transport s'effectuera avec l'école publique de La Gravelle.

Coût total de l'opération : 5 836,72 €.

Coût par élève sans aide : 343,34 €

- Aide accordée par l'APE : 100 € par élève

L'école, via l'Association des Parents d'Elèves, sollicite une subvention de la commune pour le séjour.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE de verser une subvention de 80 € par enfant, à l'APE, pour le séjour en classe de mer de 2018.**

**2) DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE SAINT JOSEPH DE SEGRE**

Comme l'an passé, le Collège sollicite la commune de La Selle-Craonnaise pour une subvention pour participer aux frais de fonctionnement d'un élève sellois scolarisé à Segré.

**Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De ne pas participer financièrement au frais de fonctionnement d'un élève du collège privé Saint Joseph de Segré (49).**

**3) ARGENT DE POCHE 2018**

*(Arrivée d'Helen BARVILLE)*

Une trentaine de jeunes est concernée pour l'année 2018. L'objectif de cette action est de permettre aux jeunes mineurs, de 16 à 18 ans, de travailler sur des chantiers, moyennant une rémunération.

Etant donné le nombre toujours important de jeunes à s'inscrire, il est proposé de continuer d'ouvrir le dispositif aux vacances de Pâques et de la Toussaint, en plus de celles de juillet et août.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'engager le dispositif argent de poche pour l'année 2018 selon les modalités mentionnées ci-dessus.**

- **De verser 15 € pour 3 heures de travail par jour, par jeune, par virement du compte 658 approvisionné.**

- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

#### 4) **DROITS DE PREEMPTION URBAIN**

##### a) 16 rue de la Gare

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2017-06 du 9 décembre 2017,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :*

- *RENONCER à son droit de préemption urbain sur la propriété située 16 rue de la Gare, et cadastrée sous les n° 27 et 96 de la section ZY, d'une superficie totale de 1230 m<sup>2</sup>, dont les propriétaires actuels sont Mme COURCELLE Marie de La Selle-Craonnaise et Mr COURCELLE Thierry de Livré-la-Touche ;*
- *DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.*

##### b) 1 rue des Etangs

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2017-07 du 9 décembre 2017,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

Vu la liste des emplacements réservés spécifiés dans le rapport de présentation du PLU,

Vu La loi SRU (12/2000) et notamment son article L213-2-1 du code de l'urbanisme permettant la préemption partielle d'un bien soumis au DPU.

Considérant l'opération projetée de création d'un accès plus important vers la zone UEnc sur l'emplacement des terrains cadastrés H37 et H38 appartenant actuellement à Mr et Mme PRIEUR,

*Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de*

- *DISSOCIER les parcelles proposées à la vente par Mr et Mme PRIEUR, telles que la n°H141 soit distinguée des n°H37 et H38 puis de ;*
- *RENONCER à son droit de préemption urbain sur la parcelle n°141 de la section H, d'une superficie de 688 m<sup>2</sup>, dont les propriétaires actuels sont M. et Mme PRIEUR Jean-René de La Selle-Craonnaise ;*
- *SOUMETTRE son droit de préemption urbain sur les parcelles n°37 et 38 de la section H, d'une superficie totale de 259 m<sup>2</sup>, appartenant aux mêmes propriétaires ;*
- *DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.*

#### 5) **RAPPORT 2017 DE LA CLECT**

##### **Objet : Transfert de charges 2017 – approbation rapport CLECT**

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 26 septembre 2017, a rendu son rapport sur l'évaluation des charges transférées en 2017 correspondant aux transferts suivants :

- L'aire de grand passage des gens du voyage
- Reversement de l'IFER éolien
- Les ZAE (zones d'activités économiques) existantes et transférées au 01-01-2017

Monsieur le Président de la Communauté de Communes a notifié le rapport aux communes le 10 octobre 2017 qui disposent d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour se prononcer.

Par délibération en date du 9 octobre dernier, le Conseil Communautaire a approuvé ce rapport au 2/3 de son effectif.

La procédure utilisée dite de « révision libre » nécessite également l'accord de toutes les communes (à la majorité simple au sein du Conseil Municipal).

Monsieur le Maire précise que le montant du reversement de l'IFER éolien sera calculé chaque année lors de la validation du calcul des Attributions de Compensation par le Conseil Communautaire (Reversement de 20% du montant annuel N-1 de l'IFER éolien à la commune d'implantation d'un parc éolien).

Le montant des charges transférées en 2017 par commune se présente comme suit :

CODE INSEE	COMMUNES	I - Aire grand passage gens du voyage	II - reversement IFER	III - ZAE	TRANSFERT DE CHARGES EN 2017
53011	Astillé	0	0	-44	-44
53058	La Chapelle Craonnaise	0	0	0	0
53075	Cosmes	0	0	0	0
53077	Cossé-le-Vivien	0	3 376	-11 904	-8 528
53082	Courbeville	0	0	0	0
53088	Cuillé	0	0	-501	-501
53102	Gastines	0	0	0	0
53128	Laubrières	0	0	0	0
53151	Méral	0	0	-2 056	-2 056
53186	Quelaines St Gault	0	0	-1 028	-1 028
53250	Saint Poix	0	0	0	0
53260	Simplé	0	0	0	0
53012	Athée	0	0	0	0
53018	Ballots	0	0	-2 279	-2 279
53035	Bouchamps les Craon	0	0	0	0
53068	Chérancé	0	0	0	0
53084	Craon	-10 606	0	-48 401	-59 007
53090	Denazé	0	0	0	0
53135	Livré la Touche	0	0	0	0
53148	Mée	0	0	0	0
53165	Niaflès	0	0	0	0
53180	Pommerieux	0	0	-993	-993
53251	St Quentin les Anges	0	0	0	0
53033	La Boissière	0	0	0	0
53041	Brains/les Marches	0	0	0	0
53073	Congrier	0	0	-1 409	-1 409
53098	Fontaine Couverte	0	0	0	0
53188	Renazé	0	0	-16 468	-16 468
53191	La Roë	0	0	0	0
53192	La Rouaudière	0	0	0	0
53197	St Aignan/Roë	0	0	-3 659	-3 659
53214	St Erblon	0	0	0	0
53240	St Martin du Limet	0	0	0	0
53242	St Michel de la Roë	0	0	0	0
53253	St Saturnin du Limet	0	0	0	0
53258	La Selle Craonnaise	0	0	0	0
53259	Senonnes	0	0	0	0
<b>Total transfert de charges en 2017</b>		<b>-10 606</b>	<b>3 376</b>	<b>-88 742</b>	<b>-95 972</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- ⇒ **APPROUVER** le rapport de la CLECT en date du 26-09-2017 concernant le montant des charges et produits transférés en 2017
- ⇒ **PRENDRE ACTE** que le montant du reversement de l'IFER éolien sera calculé chaque année lors de la validation du calcul des Attributions de Compensation par le Conseil Communautaire (Reversement de 20% du montant annuel N-1 de l'IFER éolien à la commune d'implantation d'un parc éolien).

## 6) BILAN FINANCIER 2017 – DOB 2018

### a) Bilan financier 2017

Le bilan n'est pas encore finalisé, quelques écritures seront encore à passer. Par conséquent, les montants ci-dessous sont susceptibles d'évoluer mais pas de manières exceptionnelles.

Dépenses investissement	306 050,98 €	Dépenses fonctionnement	627 339,41 €
Recettes investissement	254 825,20 €	Recettes fonctionnement	706 338,28 €
Solde investissement	- 54 225,78 €	Solde fonctionnement	+ 78 998,87 €
<b>Total : + 24 773,09 €</b>			

Travaux en cours à reporter en 2018 (RAR) : 87 700 €

- Enfouissement réseaux rue de la Brûlerie : 45 600 €
- Travaux sanitaires PMR à la cantine : 42 100 €

### b) Débat d'orientation budgétaire 2018

Dépenses et recettes annuelles prévues. Les autres travaux et achats 2018 sont encore en attente.

INVESTISSEMENT	MONTANT	FONCTIONNEMENT	MONTANT
Report solde N-1	- 54 225,78 €	Charges générales	240 000 €
Emprunts	- 71 000,00 €	Charges personnel	310 000 €
RAR 2017	- 87 700,00 €	Autres charges	63 000 €
		Intérêts d'emprunts	20 000 €
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>- 212 925,78 €</b>	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>633 000 €</b>
Excédent fonct n-1 capitalisé	78 998,87 €	Impôts et taxes	380 000 €
FCTVA 2016	50 000,00 €	Dotations Etat	200 000 €
Subventions cantine, préau	24 980,31 €	Loyers, produits des services	80 000 €
		Rbst charges personnel, divers	19 000 €
		Transfert budget Assainissement	25 000 €
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>153 979,18 €</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>704 000 €</b>
<b>Solde Investissement</b>	<b>- 58 946,60 €</b>	<b>Solde Fonctionnement</b>	<b>71 000 €</b>
<b>Total : + 12 053,40 €</b>			

## 7) OUVERTURE DE CREDITS, RESTES A REALISER

### a) Ouvertures de crédits

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'ouverture de crédits au budget 2018 pour l'investissement ci-dessous :

- o Au compte 2158 de l'opération 188 (service technique) pour un montant de 3 324,00 € TTC, suivant la facture de la SA LESIEUR pour l'achat du désherbeur mécanique.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :***

- ***D'accorder l'ouverture de crédits telle que présentée ci-dessus.***

### b) Restes à réaliser

Les factures d'investissement reçues en 2018 avant le vote du budget et prévues au budget 2017, peuvent être payées au moyen du report des investissements prévus en 2017 sur l'année 2018. Il s'agit des "Restes à réaliser" dont la liste ci-dessous vous est proposée.

Opération/Article	Libellé	Prévu au BP 2017	Mandats émis en 2017	Dépenses restantes
197 2135	Cantine <i>Installations générales, ...</i>	43 289,94 €	1 226,10 €	42 063,84 €
Hors opération 2041581 458102	Enfouissement des réseaux <i>Subvention équipements</i> <i>Opération sous mandat</i>	48 500,00 € 25 000,00 €	27 916,67 € -	20 583,33 € 25 000,00 €
	<i>TOTAL</i>			<b>87 647,17 €</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**  
- **d'approuver la liste des restes à réaliser telle que présentée ci-dessus.**

## 8) RAPPORT DES COMMISSIONS

### a) Scolaire, Périscolaire :

- Nouvelle école : visite école à St Jean sur Erve (près de Ste Suzanne) le samedi 20/01 à 10h. RDV parking de la Mairie à 8h40 pour covoiturage.
- Ecole actuelle : en attente de vos idées pour lui donner un nom.

### b) Bâtiments :

- Restaurant scolaire : travaux en cours effectués dans les temps impartis. Des devis ont été demandés pour transformer les anciens sanitaires en vestiaires.
- Orion : Peinture de la scène en cours, maintenance des gradins le 08/02 par Hugon Sports.

### c) Social, sport, culture, animations, communication :

- Cérémonie des vœux : réflexion sur la baisse de fréquentation de la population.
- Foyer des jeunes : bilan négatif depuis la réouverture le 23/12. Suite à des problèmes de voisinage et notamment des dégradations constatées, le Conseil Municipal a décidé de la fermeture du local et d'une réunion à organiser avec les jeunes et leurs parents.

### d) Finances, urbanisme, voiries, espaces verts :

- Espaces verts : rencontre avec les élèves de la MFR de Port-Brillet : 3 présentations ont été effectuées par des élèves. Elles seront étudiées par la commission « espaces verts » le 24 janvier prochain.
- Finances : réunion de la commission le 5 février concernant les demandes de subvention annuelles des associations.
- Voiries :
  - Depuis la réfection des routes vers le « Chêne vert », des problèmes ont été constatés et seront revus.
  - La liste des panneaux nouveaux et à remplacer est en cours de constitution.

## 9) DIVERS

- ⇒ CCPC eau/assainissement : dans le cadre du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement à la communauté de communes, chaque commune doit nommer un délégué. Suite à sa proposition, Olivier DERSOIR est élu à l'unanimité. Lionel MOAL pourra le suppléer.
- ⇒ CCPC OM/bacs jaunes : la mise en route du nouveau système de ramassage en campagne est globalement bonne mais certains points de collecte seront revus car des problèmes de sécurité routière ont été soulevés.

- ⇒ Courses de vélos : 2 courses de vélos sont renouvelées pour cette année. Elles auront lieu le dimanche 29/04/2018.
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le Jeudi 15 février 2018.

Fin de séance à 23h

Joseph JUGÉ	Jean-Luc COUTARD	Olivier DERSOIR
Lionel MOAL	Helen BARVILLE	Diego LARDEUX (Absent)
Emmanuel DAVID	Jacky LEPAGE	Freddy HERBERT (Excusé)
Séverine DERVAL	Céline LEMOINE (Excusée)	Sylvie BELLANGER
Jean-Marcel LECOMTE	Michel JUGÉ	